

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE MICRO CRECHE

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-50 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 30 juin 2017 portant adoption du pacte des solidarités et du développement social notamment ses volets 1 à 4 et 6 ;

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements du jeune enfant notamment l'article 15 sur les dispositions finales et transitoires ;

Vu l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage;

Vu le décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, en date du 16 juillet 2014, autorisant monsieur et madame Diolé, gérants de la SARL « la crèche du minelle » à créer la micro crèche « minelle B » à Arras (62000);

Vu le registre national des entreprises indiquant la fermeture définitive en date du 30 juin 2023 ;

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande de fermeture de la structure formulée par le gestionnaire ;

ARRÊTE:

Accusé de réception en préfecture 062-226200012-20230809-SDPMIEAJE202355-AR Date de réception préfecture : 01/10/2024

Article 1:

La micro crèche « Minelle B » située 8 rue Roger Salengro à Arras (62000) n'est plus autorisée à fonctionner à compter du 30 juin 2023, en référence à la décision indiquée dans le registre national des entreprise, visé ci-dessus.

Arras, le

- 9 AOUT 2023

Pour le Président du Conseil départemental, Le Directeur général adjoint

Christian DERUY

Ampliations destinées à :

- Directeur de la maison du Département solidarité du territoire de l'Arrageois
- Cheffe du service local de protection maternelle et infantile, site d'Arras sud
- Direction des relations avec les collectivités territoriales de la Préfecture du Pas-de-Calais
- Direction de l'assemblée et des élus du Conseil départemental
- Maire d'Arras
- Conseillère thématique petite enfance de la caisse d'allocations familiales du Pas-de-Calais